

**2025 / 049**

## ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Nous, Jean-Noël BRICHANT, Maire de la commune de MARESCHEs ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22, L.2122.23, L.2211-1, L.2212-1, L.2213-1, .2213.5 ;

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses modificatifs,

Vu la nécessité de travaux de reprise d'enrobés de la voirie et terrassement d'accotement rue d'Artres par la Société TCL (travaux publics) 181-31 Rue César Dewasmes, 59690 Vieux-Condé

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers rue d'Artres.

### ARRÊTE

**Article 1 :** En raison des motifs susvisés, des restrictions seront apportées à la réglementation générale de la circulation. Sens de circulation : Fermeture à la circulation. Suppression des voies. Une déviation sera mise en place.

**Article 2 :** La circulation sera interdite sauf riverains. Cette prescription prendra effet le 18 Juin 2025 pour une durée de 8 jour calendaire de 6h00 à 19h00.

**Article 3 :** La prescription édictée à l'article ci-dessus sera matérialisée par la pose de panneaux réglementaires.

**Article 4 :** La signalisation et la matérialisation des périmètres de sécurité seront mises en place par les soins de la Société TCL et devront être de type conforme à la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Le jour de ramassage des ordures ménagères (le jeudi), l'entreprise fera en sorte de rassembler les conteneurs au début de la rue concernée par les travaux.

**Article 6 :** Ces dispositions entreront en vigueur dès la signature du présent arrêté qui sera affiché et publié dans la commune et la mise en place de la signalisation réglementaire posée par l'Entreprise.

**Article 7 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Quesnoy, Monsieur le Directeur de l'Entreprise TCL sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.

Fait à Maresches le 11 Juin 2025

Le Maire,

  
  
Jean-Noël BRICHANT